



L'assurance de mon chat

Par Anais76

Bonjour, je pose ici ma question en espérant avoir une réponse qui m'aiderai.

J'ai assurée mes animaux auprès de ma banque. Dans mon contrat il est écrit que mes animaux sont couvert à 80% pour les frais chirurgicaux, puis carence: accident 1 mois à compter de la date d'effet, maladie 3 mois à compter de la date d'effet. Plafond à 1500?. Cela fait maintenant 6 mois que le contrat a commencé mon chat a été hospitalisé pour une constipation sévère le véto a bien déclaré que c'était une maladie et ma banque me refuse le remboursement. Or si je comprends bien je suis assurée.

Pouvez vous m'aider ?

Par ESP

Bienvenue

Apparemment, il s'agit d'une affection non couverte par l'assurance, avez vous relu les conditions du contrat ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les contrats d'assurance pour animaux n'ont pas de clauses génériques, ils sont tous différents.

Il faut donc le relire attentivement, conditions générales et conditions particulières.

Il y a parfois même un accord préalable de l'assureur pour une prise en charge à obtenir avant une hospitalisation ...